

Sur proposition du Bureau

Vœu du CESER de Bretagne

L'expression de la société civile ne doit pas être facultative !

Des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux facultatifs ? C'est le résultat surprenant et inquiétant d'un revirement de la Commission mixte paritaire (CMP) relative au projet de loi de simplification de la vie économique, qui propose de laisser leur création à la libre appréciation des Conseils régionaux. Cette proposition constitue une alerte sérieuse sur le fonctionnement de la démocratie.

Sur la forme, d'abord. Cette disposition a été ajoutée en CMP alors que les deux textes à partir desquels elle devait aboutir à un compromis ne contenaient aucun élément à ce sujet. Ce faisant, la CMP va à l'encontre du vote du 10 avril à l'Assemblée nationale, qui confortait les CESER. Cette disposition s'inscrit par ailleurs dans un texte relatif à la simplification de la vie économique, visant à faciliter les relations entre les entreprises et l'administration. Mais les CESER ne sont pas un obstacle à l'action économique : ils sont au contraire un espace de dialogue et de co-construction entre les forces vives d'un territoire.

Sur le fond, surtout. En vertu de ce projet de loi, la société civile pourrait ne plus être représentée dans certaines régions. C'est l'équilibre institutionnel imaginé dans les lois fondateures de la décentralisation qui serait alors remis en cause. Depuis leur création, les Régions sont en effet constituées de deux assemblées : le Conseil régional qui décide, et le CESER qui émet des avis, produit des analyses, propose et contribue à l'évaluation des politiques publiques. Dans une autre région française, le conseil consultatif vient même d'être consolidé en un Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation, auprès de la nouvelle collectivité territoriale de Mayotte. Ce qui est essentiel dans certaines régions serait optionnel dans d'autres ? Cela contreviendrait au principe d'égalité entre les territoires, en instaurant une France à deux vitesses, dans laquelle certains citoyens pourraient se voir privés de toute représentation structurée des corps intermédiaires dans l'élaboration des politiques publiques.

Rendre les CESER facultatifs, à la libre appréciation et au bon vouloir des Conseils régionaux et au gré des alternances et couleurs politiques, ce serait les affaiblir considérablement sur le plan institutionnel, les rendre dépendants politiquement des Conseils régionaux, possiblement instrumentalisés, quand ils ne seront pas purement et simplement supprimés. Est-ce cela que nous voulons ? Dans une société de plus en plus fracturée et sous tension, limiter les espaces où se construisent et s'entretiennent des possibilités de convergence, de médiation et d'échange structuré entre parties prenantes n'est-il pas un péril supplémentaire ?

Le CESER de Bretagne rappelle ce qu'il est : un relais de la parole citoyenne, un trait d'union entre les habitants de la Bretagne et les élus qui décident des politiques publiques régionales, un espace de dialogue démocratique entre des personnes différentes, venant de partout en Bretagne et représentant la société civile, aux parcours variés et aux points de vue parfois divergents, qui réfléchissent à une Bretagne désirable pour demain, et font des propositions aux décideurs politiques pour y parvenir.

Associations, syndicats, chambres consulaires, entreprises de tous secteurs d'activité, universités, représentants de la culture, de la jeunesse, du sport, de la santé... 98 organismes régionaux y sont représentés pour porter la voix de la société civile et contribuer à l'action publique régionale. Avec une grande liberté de parole, et dans le sens de l'intérêt général : le CESER agit et travaille de façon indépendante, non partisane et non politisée, avec l'avenir de la Bretagne comme seule boussole. Ses travaux, ses analyses, ses propositions s'adressent à toutes celles et ceux qui ont les outils en main pour faire progresser le « vivre ensemble ».

Le CESER de Bretagne appelle les élu·es et parlementaires nationaux et régionaux à refuser cette disposition. Dans un contexte où la simplification brutale apparaît aux yeux de certains comme une manière plus efficace de gouverner, il appelle à redonner aux instances consultatives la place qui est la leur dans une démocratie vivante. Il les invite à faire le pari du dialogue et de l'intelligence collective dans la construction de l'intérêt général.

L'expression de la société civile ne doit pas être facultative !

Vote sur le vœu du CESER de Bretagne

« L'expression de la société civile ne doit pas être facultative ! »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Le vœu est adopté à l'unanimité



Intervention de Justine KERSALE

Fédération régionale du Planning familial

Je m'exprime au nom de la fédération Bretagne du Planning familial

La fédération Bretagne du Planning familial est en accord avec le vœu du CESER. Néanmoins, nous irons plus loin dans cette analyse et sur les possibilités qui s'offrent à nous.

Nous constatons que cette proposition de loi a été déposée par le groupe du rassemblement national et votée en grande majorité par ce parti. La volonté de suppression des CESER est en partie la résultante directe des dernières élections.

Alors nous aurons beau nous mobiliser, organiser des sessions extraordinaires, des réunions, faire des communiqués de presse..., cela ne changera peut-être pas grand-chose si nous ne prenons pas le problème à la racine car ce qu'on ne nomme pas n'existe pas : l'extrême-droïtisation qui se nourrit de la casse organisée des services publics, des territoires fracturés par les inégalités, l'accroissement de la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation des personnes les plus précaires, le racisme, le rejet de l'autre, l'anti féminisme ...

Alors pour sauver les CESER ainsi que toutes les autres instances qui participent à la vie démocratique française, nous pensons qu'il faut aussi s'atteler collectivement à mettre fin à toutes ces inégalités afin d'apaiser et réparer le lien social. Pour cela, nous devons redonner du pouvoir et faire confiance à la société civile, dont les membres du CESER font partie, ainsi qu'aux associations qui participent à l'expression démocratique, accessibles à toutes et tous, mais malheureusement mise à mal par les baisses des financements et les attaques contre nos libertés associatives.

Dans tous les cas, notre fédération apportera sa pierre à l'édifice pour la défense des CESER.

Je vous remercie



Intervention de Marie-Martine LIPS

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La simplification comme alibi d'un recul démocratique.

La CRESS Bretagne, le Mouvement associatif de Bretagne et l'UDES dénoncent fermement la disposition du projet de loi « simplification de la vie économique », issue de la commission mixte paritaire du 20 janvier 2026, visant à rendre facultatifs les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

Sous couvert de simplification, cette mesure affaiblit un pilier de la démocratie territoriale et marginalise la société civile organisée. Institués par les lois de décentralisation et inscrits dans le Code général des collectivités territoriales, les CESER ne relèvent ni de la bureaucratie économique ni de la complexité administrative pesant sur les entreprises. Les rendre optionnels revient à transformer un principe démocratique en variable d'ajustement politique.

Cette décision créerait une France à deux vitesses, où l'existence d'un espace structuré de concertation dépendrait des majorités régionales, au mépris du caractère a-partisan de ces instances. L'argument budgétaire ne tient pas : les CESER représentent en moyenne 0,1 % des budgets régionaux, pour un impact reconnu en matière de prospective, d'évaluation et de dialogue territorial.

La CRESS Bretagne, le Mouvement associatif de Bretagne et l'UDES appellent le Gouvernement à retirer cette disposition par amendement avant l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale et au Sénat.

 <p>Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Bretagne</p>	<h2>Intervention de Annie GUILLERME</h2> <p>Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)</p>
--	---

Les CESER, institués par les lois de décentralisation de 1972 et dont les compétences ont été élargies par les lois NOTRe de 2015 et 3DS de 2022 en matière de prospective et d'évaluation des politiques publiques, constituent des lieux essentiels de l'expression des corps intermédiaires et de la société civile dans chacune des Régions de France autour des sujets stratégiques du développement régional et de la cohésion territoriale. Les objectifs des CESER qui ont été affichés il y a plus de 50 ans sont plus que jamais d'actualité :

- Proposer une démocratie plus large, au-delà des seules élections,
- Permettre un dialogue structuré et continu entre l'exécutif régional et les forces vives du territoire,
- Constituer un thermomètre des tensions sociales et économiques et être un lanceur d'alertes capable de détecter les signaux faibles du territoire et de sa communauté.

Au moment où chacune et chacun d'entre-nous, aspirent à associer davantage la société civile dans le cadre d'une démocratie renforcée, il est inconcevable que la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique ait envisagé en mars dernier leur suppression sans aucune concertation avec les organisations représentant l'ensemble des corps intermédiaires qui composent les CESER et avec les Présidences des Régions. Il est tout aussi inconcevable que la commission mixte paritaire (CMP), réunie le 20 janvier 2026, envisage de rendre les CESER facultatifs, à l'encontre du vote du 10 avril dernier à l'Assemblée nationale qui confortait les CESER. Rendre l'expression de la société civile organisée des CESER facultative, est une décision éminemment politique qui concourt à organiser dans notre République, une inégalité de fait entre les différentes Régions.

Les CESER représentent un lieu d'expression fort pour les Centres d'Information des Droits des femmes et des familles (CIDFF). Les CIDFF se font le porte-voix de l'égalité en droit et de fait entre les femmes et les hommes avec les différents représentantes et représentants des corps intermédiaires de la société civile au sein du CESER. Ils ont le pouvoir d'agir en Bretagne avec eux ainsi qu'avec le Conseil régional, afin de diffuser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et notamment l'éradication du fléau rétrograde des violences sexistes et sexuelles. (Voir l'avis du CESER sur le rapport égalité f.h 2026 du Conseil régional de Bretagne). Aussi, la Fédération régionale des CIDFF de Bretagne, structure associative, aspire à ce que le Vœux du CESER de Bretagne à sa session du 2 février 2026, pour que « *L'expression de la société civile ne doit pas être facultative* » soit entendu par les élus et parlementaires nationaux et régionaux.

La FRCIDFF Bretagne rejoint pleinement le message clair porté au niveau national par Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif national : « *Les CESER sont des lieux essentiels de dialogue organisé. Les fragiliser, c'est envoyer le signal que la participation n'est plus une priorité, à l'heure où notre démocratie a besoin de confiance et de coopération, ce serait une erreur politique et démocratique* ». *

Merci pour votre attention.

* Voir le Communiqué de presse national du 20 janvier 2026 commun de l'UDES, l'ESS France et le Mouvement associatif national



Intervention de David RIOU

Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT Bretagne s'inquiète vivement de la nouvelle offensive menée contre les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER). Comme le souligne le vœu du CESER Bretagne, derrière l'argument d'une prévue simplification administrative, c'est bien l'existence même de ces instances qui est aujourd'hui menacée.

Après l'échec de leur suppression directe lors de la séquence législative du printemps dernier, les détracteurs d'une démocratie vivante fondée sur les corps intermédiaires et l'expression de la société civile reviennent par une autre voie, tout aussi préoccupante. Dans un contexte politique marqué par une polarisation croissante et une conflictualité accrue, affaiblir, voire supprimer, des espaces de concertation constitue un signal extrêmement négatif.

Les CESER sont des lieux essentiels de dialogue démocratique, où partenaires sociaux, associations, acteurs économiques et représentants de la société civile travaillent ensemble, débattent et contribuent à éclairer la décision publique. Les remettre en cause, c'est fragiliser un pilier fondamental de la démocratie régionale.

En Bretagne, le CESER joue un rôle central dans l'élaboration des politiques publiques régionales. Il apporte une expertise indépendante et des recommandations issues des forces vives du territoire que sont les entreprises, les syndicats et les associations. Sa suppression priverait la Région Bretagne, comme l'ensemble des régions, d'un espace structuré de réflexion collective et de dialogue, au détriment de décisions concertées, équilibrées et éclairées.

Pour la CFDT Bretagne, cette orientation est d'autant plus inquiétante qu'elle intervient à un moment où la concertation et la participation citoyenne devraient être renforcées, et non affaiblies. En réduisant les espaces d'expression démocratique, le gouvernement compromet la capacité des territoires à s'organiser et à apporter des réponses adaptées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La CFDT Bretagne appelle l'ensemble des élus bretons en région, les acteurs économiques et sociaux, ainsi que les citoyens, à se mobiliser pour défendre le maintien et le renforcement des CESER. Leur suppression constituerait un recul démocratique inacceptable. La CFDT Bretagne souhaiterait connaître l'avis du conseil régional sur le sujet, celui-ci s'était déjà engagé au printemps dernier pour défendre le maintien des CESER.

La démocratie territoriale ne se simplifie pas : elle se construit, se cultive et se renforce.



Intervention de Eric LE COURTOIS Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

Danger pour la Démocratie : les CESER ne doivent devenir ni facultatifs, ni outils supplétifs des Conseils régionaux, leur indépendance d'analyse et d'expression de leurs avis doivent rester le fruit démocratique de ses composantes.

Les CESER et le CESE sont parmi les rares instances où des acteurs mandatés aux intérêts divergents débattent, confrontent leurs points de vue et élaborent collectivement des recommandations pour répondre aux enjeux majeurs du pays et des régions. Ils sont également les seules institutions à inclure les organisations étudiantes et les mouvements de jeunesse. Véritables piliers de la démocratie régionale et nationale, en apportant leurs analyses et leurs avis sans l'oppression du temps, ils complètent les conseils régionaux et le conseil économique, social et environnemental, lesquels s'inscrivent dans le cadre des institutions constitutionnelles telles que l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les CESER portent l'expression d'une partie de la société civile organisée en son sein, notamment les syndicats, les associations et les organisations professionnelles. Leurs propositions reflètent une lecture/parole citoyenne large mais de raison. Au-delà de leur rôle consultatif, ils participent à la prospective régionale par leurs études socio-économiques et évaluent les politiques publiques en recueillant l'avis des citoyens et des acteurs locaux, des scientifiques contribuant ainsi à une gestion territoriale plus raisonnée.

Remettre en question les CESER, c'est porter atteinte à un contre-pouvoir important à notre démocratie. Crées pour garantir la double expression démocratique pour porter la voix de la société civile organisée à toutes fins d'éclairage territorial, ils ne doivent pas devenir une option laissée à la discrétion des exécutifs régionaux, au risque d'accroître les inégalités territoriales et de fragiliser l'égalité républicaine. Cela constituerait une régression démocratique par rapport à la loi de décentralisation de 1972, qui était la base d'un fédéralisme apaisé dans l'organisation de la république Une et Indivisible. Crées par la loi pour garantir l'expression de la société civile organisée, les CESER ne peuvent devenir une option laissée au choix des exécutifs régionaux. Une telle mesure ouvrirait la voie à des régions à plusieurs vitesses, accentuant les fractures territoriales et affaiblissant l'égalité républicaine.

De plus, face aux tensions financières dues aux réductions du budget 2026, certaines régions avec une logique de CESER facultatif, pourraient décider de supprimer cette instance, se privant ainsi d'un outil d'analyse indépendante et de débats pluralistes sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, essentiels pour l'aménagement du territoire et la cohésion sociale. Ce changement de prisme pour les CESER maintenus ne pourrait être accepté par de nombreuses organisations dont les délégués sont mandatés par leurs instances respectives. En effet ceux-ci ne pourraient s'inscrire dans un cadre d'échange qui les rendrait dépendants de l'exécutif régional. Dans cette hypothèse des CESER supplétifs, la participation de notre organisation syndicale CGTFO, attachée à la Charte d'Amiens, ne pourrait être compatible avec nos valeurs syndicales de liberté, d'indépendance et de respect de nos mandants.

L'abolition des CESER ou les rendre facultatifs est une menace qui, si elle était mise en œuvre, constituerait un dangereux revers pour la démocratie républicaine, car elle remettrait en cause la représentation de la société civile organisée dans le cadre républicain. Leur composition plurielle, intégrant syndicats ouvriers et patronaux, universités et associations, leur confère un rôle tant de tampon social et d'apport d'expertise et de recommandations pour éclairer l'action publique.

Pour le groupe CGTFO du CESER de Bretagne, cette démarche, à la fois technocratique et politicienne de la commission mixte du Sénat et du Parlement constitue une attaque inacceptable et déconnectée de la réalité contre

cet espace d'apaisement républicain que sont les CESER et leur place dans le cadre de la loi sur la décentralisation. Cela se produit dans un contexte délétère de fragmentation des services publics, de réglementation accrue, ce qui soulève une défiance croissante envers les institutions. De plus, le fléchage budgétaire national qui impute des réductions drastiques pour tous les services publics et toutes les actions publiques, à l'exception de l'armement (dont les choix de détournement budgétaire pour répondre à la commande des USA sont soutenus par de sombres discours militaristes et guerriers des plus hauts représentants du Conseil de Défense de la Présidence), aggrave la situation.

Dans ce contexte, ignorer le rôle des CESER, c'est faire le choix d'affaiblir la gouvernance démocratique, et participer à la montée des risques et des tensions du populisme.

Nous sommes convaincus que de nombreux membres de cette assemblée du CESER de Bretagne partagent cette position, qui bénéficie d'un consensus total au sein de notre confédération syndicale CGTFO. Nous devons ensemble faire face à des défis multiples ; au niveau international, national et régional. Il nous paraît crucial de préserver ces espaces de dialogue et d'expertise que sont les CESER, car ils participent à enrichir la richesse républicaine qu'il nous faut défendre.

Dernier point : nous partageons la lettre et le titre de l'expression du Bureau du CESER de Bretagne, sur cette question : « *L'expression de la société civile ne doit pas être facultative !* ». Nous vous remercions de votre attention.

NB : Il nous faut préciser qu'en notre qualité de militants syndicalistes, notre organisation syndicale n'est pas, et ne peut pas être qualifiée de « corps intermédiaire ». Même si cette expression est parfois utilisée pour définir le cadre d'intervention des CESER dans leur rôle de médiation sociale, elle ne nous paraît pas appropriée pour qualifier les composantes du CESER.



Intervention de Aude POCHON

Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne (REEB)

J'interviens au nom de Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Réseau d'Education à l'Environnement, Cohérence.

Alors que l'on vient de présenter l'étude sur les freins à la transition écologique, dans le même temps les régressions démocratiques sont de plus en plus fortes.

Après avoir rendu facultatif les Conseils de développement, certains élus ont cherché de manière récurrente à supprimer les CESER, maintenant il a été proposé de les rendre facultatifs, voilà le nouveau paradigme !!

Alors, ne nous y trompons pas, facultatif est une quasi-disparition « programmée » des CESER après celle des Conseils de développement.

Mais dans d'autres domaines c'est aussi le cas. Ainsi alors que les évènements climatiques extrêmes sont toujours plus nombreux mettant en cause même nos systèmes d'assurances, les plus décomplexés veulent réduire tous nos droits démocratiques.

Le droit de l'environnement est attaqué, et notamment la démocratie environnementale, c'est à dire le droit pour les populations à être informées et donner leur avis sur les projets qui peuvent les impacter au 1er chef.

La réduction des ressources naturelles entraîne une lutte de plus en plus acharnée entre intérêts privés et le bien public, le vivre ensemble est et sera de plus en plus difficile. Les ressources financières pourtant très importantes sont détournées des politiques publiques en faveur de l'intérêt général pour servir les intérêts privés, appauvrissant ainsi le plus grand nombre.

Ainsi, par exemple, contre les lois Duplomb et le Mercosur, de nombreuses manifestations beaucoup plus larges vont s'organiser contre l'agriculture toujours plus industrielle, plus chimique et financiarisée, car impactant toujours plus la santé et la qualité de vie des citoyens par l'augmentation d'arrivée de denrées alimentaires remplies d'hormones, de pesticides interdits. Alors que les syndicats agricoles productivistes demandent déjà à l'Europe de réduire les normes sur l'eau et sur les pesticides entre autres. Bientôt il ne sera plus possible de produire de l'eau potable sauf à baisser les normes et l'information aux citoyens, l'eau sera aussi « détournée » massivement pour irriguer. La mobilisation doit se massifier, car les associations environnementales avec les syndicats d'agriculture paysanne ne seront pas assez forts devant cette déferlante. Les élus doivent entendre les consommateurs, les syndicats de salariés, les entreprises réellement engagées dans les transitions qui doivent très vite s'impliquer.

Et dernièrement la mise en péril des outils de gouvernance de la gestion de l'EAU (manifs anti-démocratiques contre la CLE du SAGE du bassin de Vilaine), va entraîner le blocage des actions sur l'Eau en Bretagne à la demande du Premier ministre.

Ainsi ce sont autant d'attaques d'un mouvement plus général de volonté de régressions contre la démocratie locale et la démocratie toute entière, contre le droit pour la société civile et les citoyens de s'exprimer et travailler ensemble, s'ils ne se mobilisent pas tant qu'il est encore temps.